

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 21 novembre 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°5

CIRCULAIRE N° 13592/DEF/EMA/ESMG/BORG
portant abrogation d'un texte.

Du 4 novembre 2013

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « études-synthèse-management général » ; bureau « organisation ».*

CIRCULAIRE N° 13592/DEF/EMA/ESMG/BORG portant abrogation d'un texte.

Du 4 novembre 2013

NOR D E F E 1 3 5 1 9 2 5 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 2911/EMA/1/L et n° 14/DN/G/PC/21/INT du 19 août 1955 (BO/G, p. 4696 ; BOEM 510.2.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°50 du 21 novembre 2013, texte 5.

1. La circulaire citée ci-dessous est abrogée :

- circulaire n° 2911/EMA/1/L et n° 14/DN/G/PC/21/INT du 19 août 1955 modifiée, relative à l'administration des employés et des ouvriers civils relevant de la direction centrale de l'intendance (catégorie « intendance » et « état-major »).

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
officier chargé de la transformation et du pilotage des armées,*

François-Xavier LE PELLETIER DE WOILLEMONT.